



Validation des acquis de l'expérience

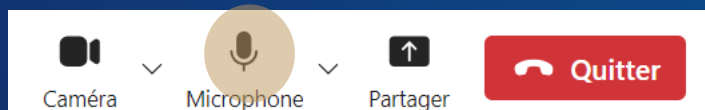
Informations des candidats

14 novembre 2024



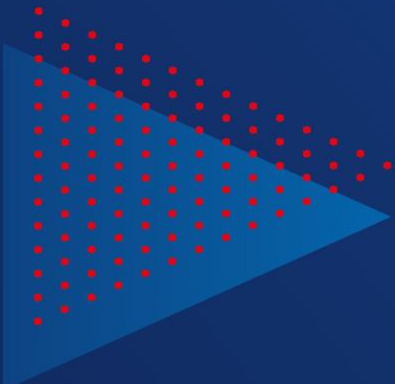
Quelques règles de fonctionnement :

1- Couper votre micro



2- Indiquer Nom, Prénom, club et diplôme envisagé dans conversation

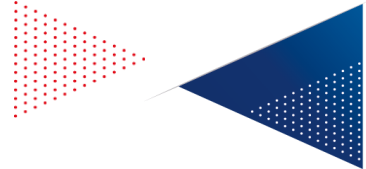




Le mot du DTR



Sommaire



1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

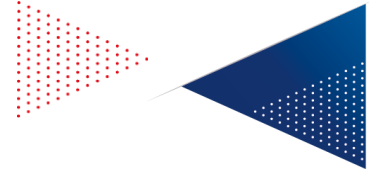
3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

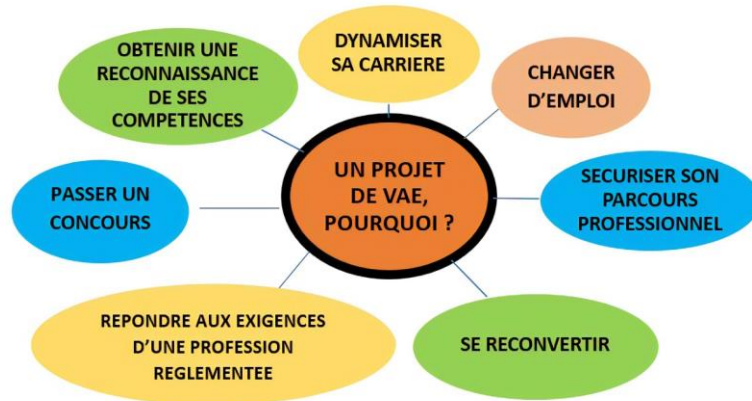


Accueil - Inclusion

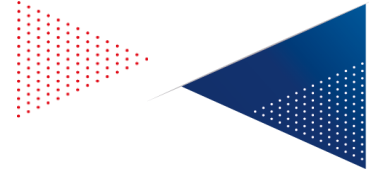


1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

Pour vous, c'est quoi la VAE et pourquoi la VAE ?



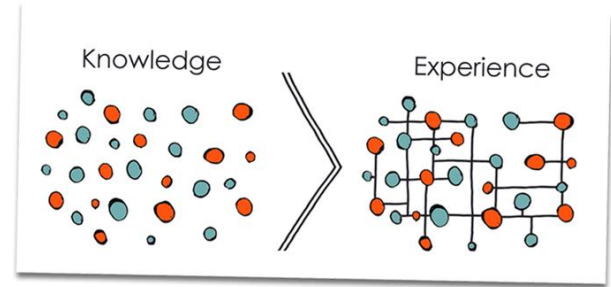
Accueil - Inclusion



1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

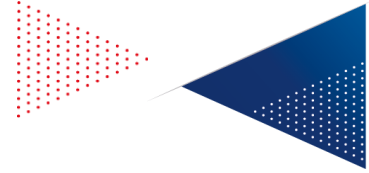


Ancienneté



Si l'ancienneté représente la durée passée en entreprise, l'expérience exprime la capacité d'un salarié à tirer profit des leçons de son travail. L'expérience est constituée de succès et d'échecs.

Accueil - Inclusion



Ne confondez pas expérience et ancienneté

De nombreux salariés confondent l'ancienneté et l'expérience. Si l'ancienneté représente la durée passée en entreprise, l'expérience exprime la capacité d'un salarié à tirer profit des leçons de son travail.

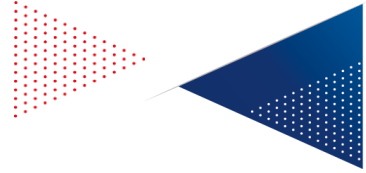
L'expérience est constituée de succès et d'échecs. Les succès sont le fruit d'erreurs corrigées. Ainsi un salarié construit sa performance et ses futures réussites à partir des leçons des échecs dont il a fait l'expérience. « Quand j'ai démarré ma carrière, avec mon boss, on s'attelait, chacun à notre niveau, à tirer profit de mes erreurs pour avancer et engranger de l'expérience. Moi, dans ma façon de gérer les erreurs et ma confiance en moi. Lui dans sa façon de gérer celui qui avait failli dans son travail. L'erreur devenait un outil pédagogique et non une sanction. A chaque fois, j'en sortais grandi. J'applique cela aujourd'hui dans mes équipes », témoigne Yves responsable de production dans l'industrie automobile.

L'expérience n'empêche pas l'erreur, mais permet d'éviter la faute. Tandis que l'erreur est commise de façon involontaire, la faute est volontaire car le salarié reproduit la même erreur. Il n'a donc pas tiré des leçons de son échec. Quand cela arrive, l'erreur devenue une faute professionnelle est sanctionnable.

Les managers doivent donc rappeler à leurs collaborateurs que l'ancienneté n'est pas signe d'expérience. Il est possible d'avoir 15 ans d'ancienneté et aucune expérience. À l'inverse, un salarié ayant une faible ancienneté peut avoir acquis de l'expérience.

1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

Généralités



1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

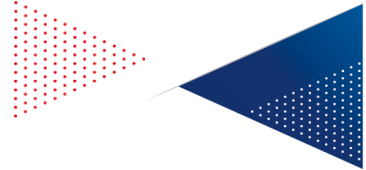
5. Questions diverses

La VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience, issue de la Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, est un moyen d'obtenir un diplôme, sans avoir à suivre une formation. Comment ? Tout simplement en partant de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle.

Autrement dit, grâce à la VAE, toute personne peut faire reconnaître ses expériences par une certification (diplôme, titre professionnel, CQP...). Peu importe son âge, son statut ou son niveau de formation.

Ce dispositif permet ainsi de faire reconnaître de manière officielle des compétences professionnelles acquises par l'expérience. C'est une démarche de valorisation des personnes par la reconnaissance de leurs compétences.

Philosophie



1. Accueil/inclusion

Un diplôme obtenu en VAE a la même valeur qu'un diplôme obtenu par la voie de la formation dite « traditionnelle »

2. C'est quoi la VAE ?

Les expériences vécues constituent un socle de ressources, une source de construction de compétences

3. La procédure

La VAE est une voie de formation notamment à travers l'analyse de l'expérience

4. Le financement

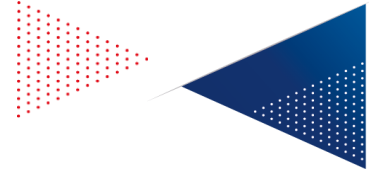
L'expérience se re-construit durant la VAE

5. Questions diverses

Compétences, aptitudes et connaissances (CAC)

La qualité des acteurs (Jurys et accompagnateurs) fait la qualité du système VAE

Le congé VAE ?



1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

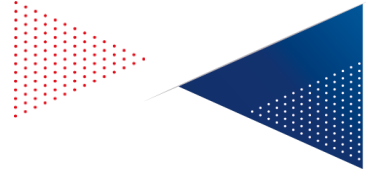
5. Questions diverses

Lorsqu'un salarié souhaite s'engager dans un parcours de VAE, 2 possibilités s'offrent à lui :

- **Ne pas informer son employeur** : s'agissant d'un droit individuel, le candidat est dans son droit, mais il devra réaliser l'intégralité de son parcours VAE en dehors de son temps de travail.
- **Informer son employeur** : dans ce cas, le salarié peut demander un congé de validation des acquis de l'expérience pour réaliser tout ou une partie de son parcours VAE sur son temps de travail. Ce congé VAE est d'une durée maximum de 48h et garantit le maintien de la rémunération du salarié.



A qui s'adresse la VAE



1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

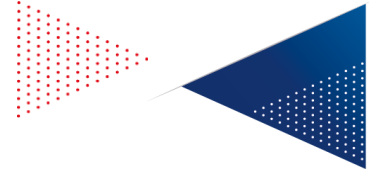
Les statuts concernés

Le parcours VAE est accessible à toutes les personnes ayant l'un des statuts suivants :

- Salarié du privé
- Demandeur d'emploi (indemnisé ou non)
- Aidant familial
- Bénévole



A qui s'adresse la VAE



1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

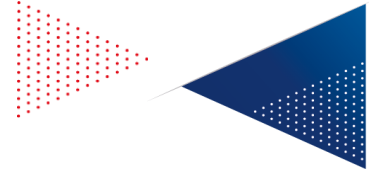
5. Questions diverses

Un candidat qui souhaite entreprendre une démarche de VAE, doit nécessairement avoir réalisé une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé.

Il peut s'agir par exemple des expériences suivantes :

- Activité professionnelle salariée ou non ;
- Bénévolat ou volontariat ;
- Inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ;
- Responsabilités syndicales ;
- Mandat électoral local ou fonction électorale locale ;
- Participation à des activités d'économie solidaire, si le candidat est accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté ;
- Période de formation ou de stage, y compris une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) ou une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

Les acteurs de la VAE



1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses



1- Le candidat :

Avoir réalisé une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé
Prouver au jury ses compétences



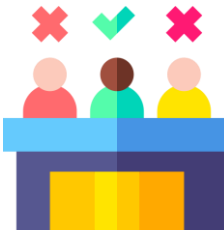
2- L'IR2F :

Informer sur le parcours VAE
Conseiller et orienter



3- L'architecte-accompagnateur :

Faire le point avec le candidat (objectifs, parcours, disponibilité, ...) : diagnostic de faisabilité
Construire un parcours personnalisé et adapté



4- Le jury :

Vérifier que les compétences acquises sont en lien avec le référentiel métier
Possibilité d'accorder partiellement un diplôme

Historique de la VAE



1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

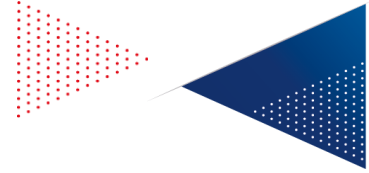
5. Questions diverses

Ligue de Football des Pays de la Loire

BMF

Saisons	Dossiers reçus	Recevable	Entretien	Diplôme obtenu VAE
2016/2017	16	14	10	8 - 57%
2017/2018	10	12	9	3 - 25%
2018/2019	13	11	11	8 - 73%
2019/2020	12	12	12	4 - 33%
2020/2021	7	6	6	3 - 50%
2021/2022	2	2	2	0
2022/2023	0	0	0	0
2023/2024	0	0	0	0

Historique de la VAE



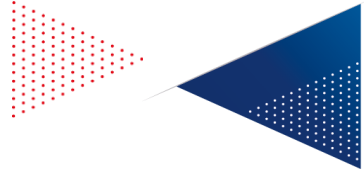
Ligue de Football des Pays de la Loire

BEF

Saisons	Dossiers reçus	Recevable	Entretien	Diplôme obtenu VAE
2016/2017	2	2	1	1 - 50%
2017/2018	1	1	1	0 - 0%
2018/2019	0	0	0	0
2019/2020	2	2	2	0 - 0%
2020/2021	3	3	3	0 - 0%
2021/2022	0	0	0	0
2022/2023	0	0	0	0
2023/2024	0	0	0	0

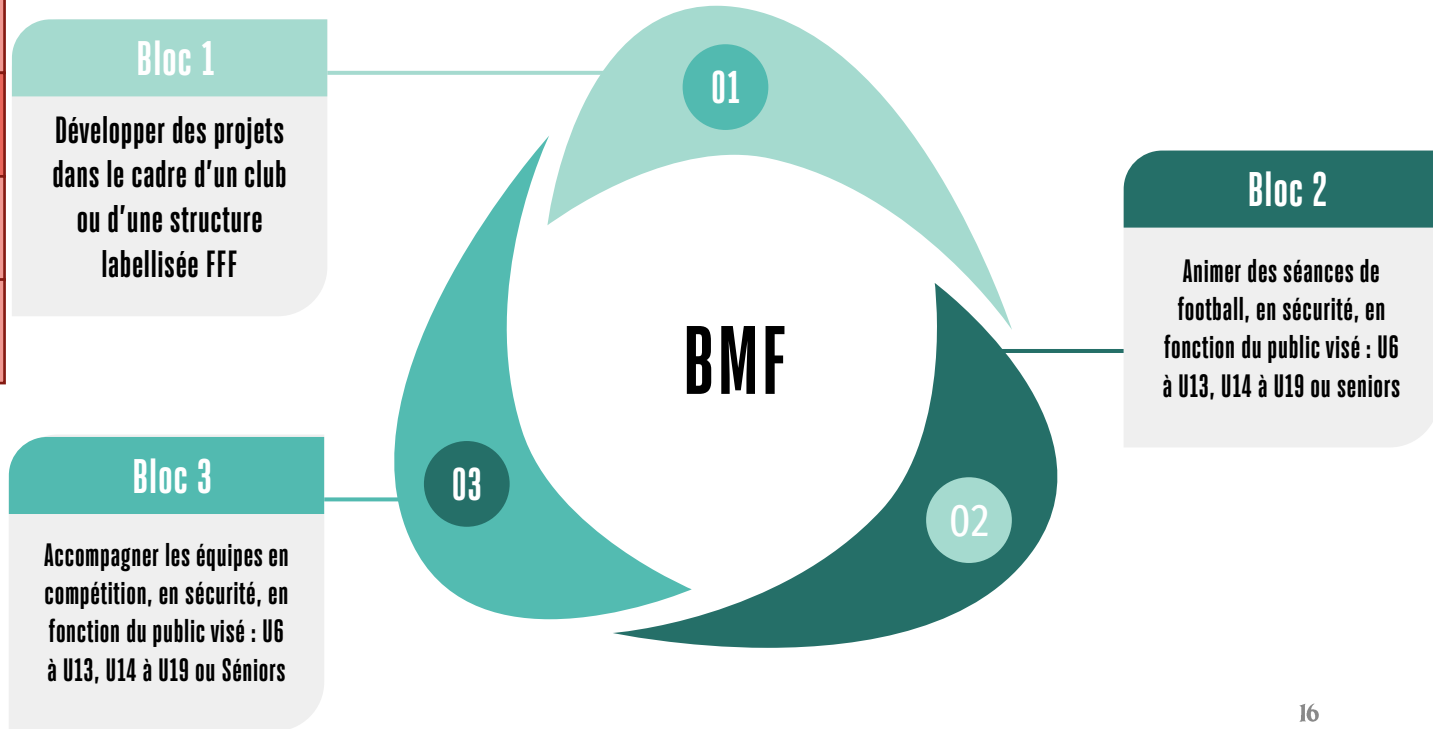
- 1. Accueil/inclusion
- 2. C'est quoi la VAE ?
- 3. La procédure
- 4. Le financement
- 5. Questions diverses

Les référentiels métiers

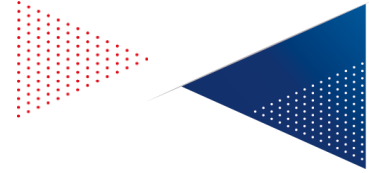


3 blocs de compétences

1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

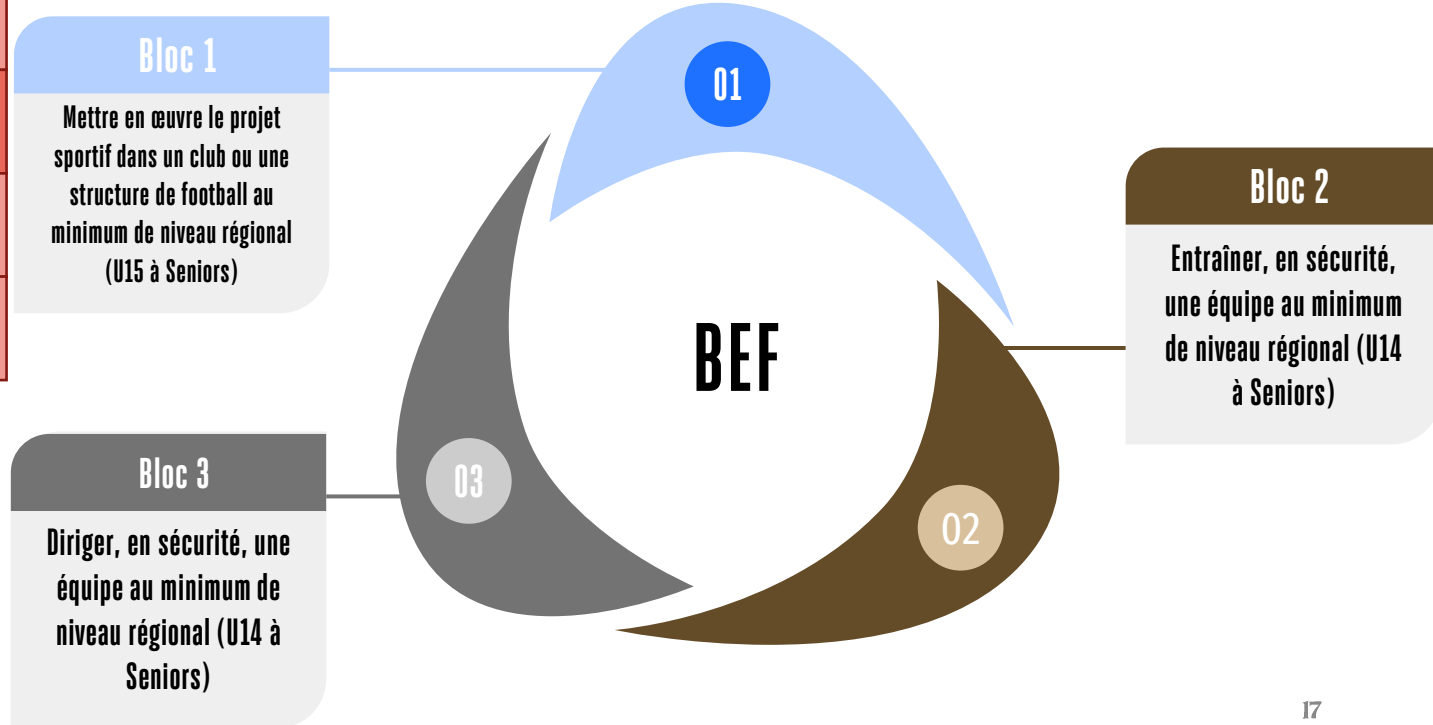


Les référentiels métiers



3 blocs de compétences

1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses



Comment se déroule un parcours VAE ?

1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

Candidater

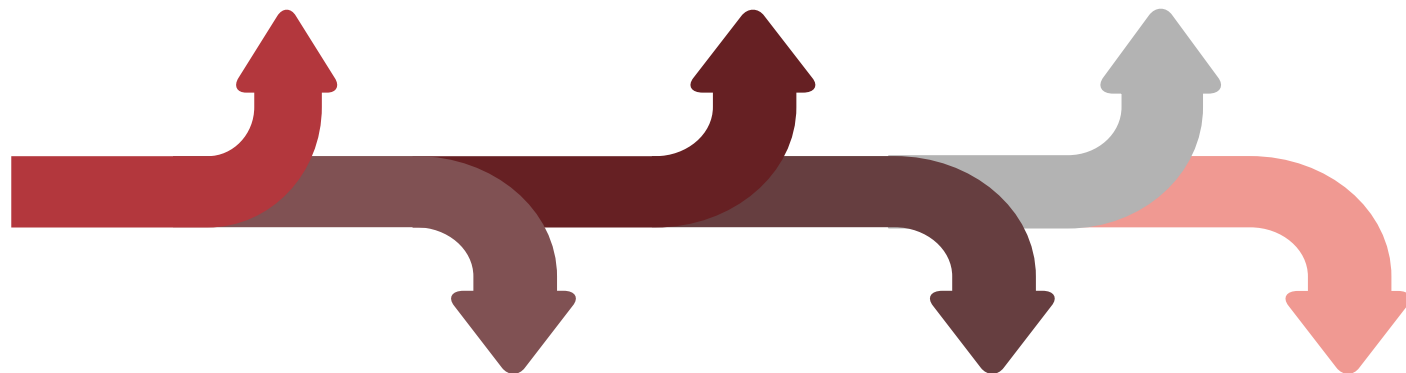
Envoyer un mail à l'IR2F :
aschwartz@lfpl.fff.fr

Accompagner - Rédiger

Choisir d'être accompagné par un architecte-
accompagnateur dans la rédaction de la partie 2

Présenter

Entretien devant un jury dans un délai
de 3 mois après dépôt de la partie 2



Compléter

Remplir le dossier de la partie 1 :
Dossier de recevabilité

Déposer

Renvoyer à l'IR2F la partie 2 :
Dossier de validation

Valider

OUI ?
NON ?
Bloc ?

Comment se déroule un parcours VAE ?

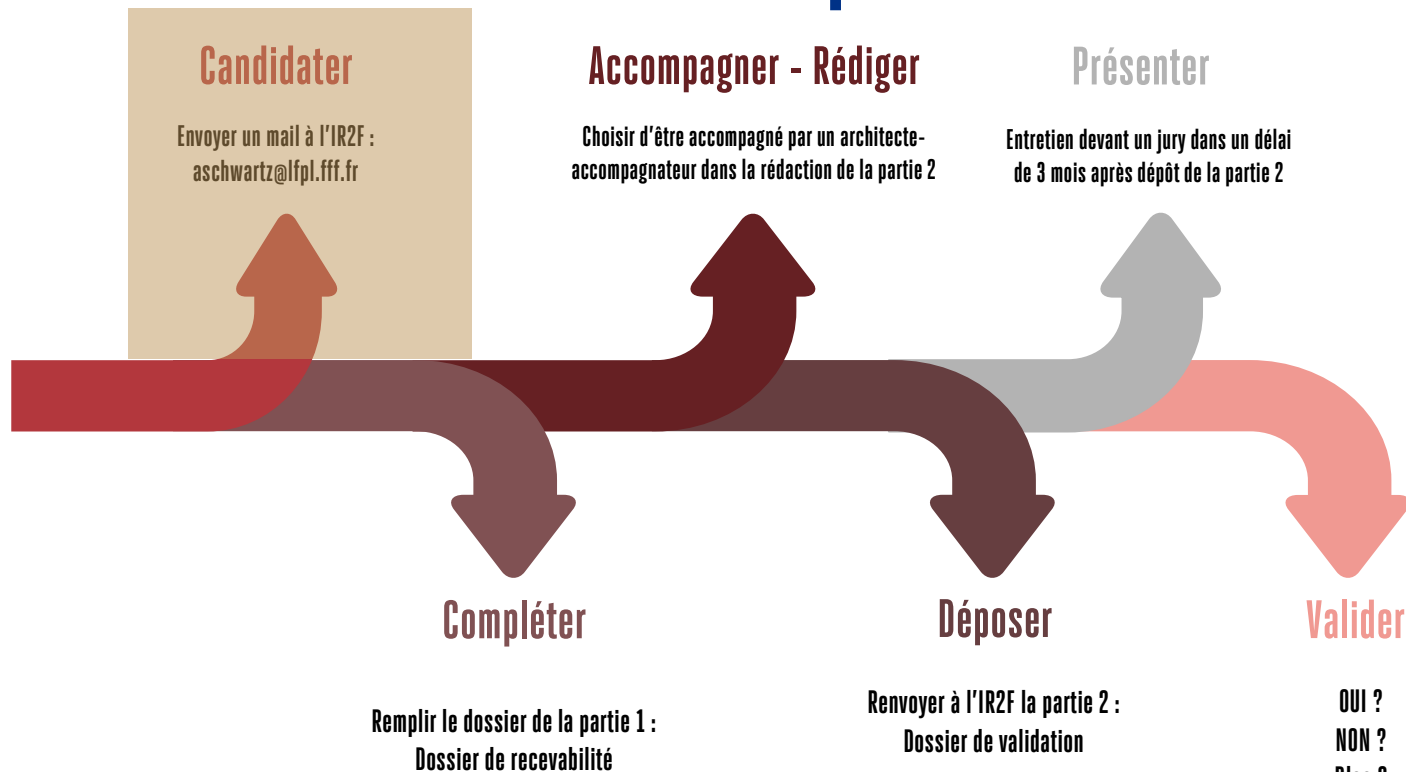
1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses



Comment se déroule un parcours VAE ?

1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

Candidater

Envoyer un mail à l'IR2F :
aschwartz@lfpl.fff.fr

Accompagner - Rédiger

Choisir d'être accompagné par un architecte-
accompagnateur dans la rédaction de la partie 2

Présenter

Entretien devant un jury dans un délai
de 3 mois après dépôt de la partie 2

Compléter

Remplir le dossier de la partie 1 :
Dossier de recevabilité

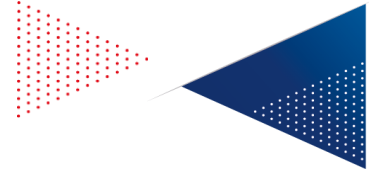
Déposer

Renvoyer à l'IR2F la partie 2 :
Dossier de validation

Valider

OUI ?
NON ?
Bloc ?

Compléter



1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

Vos parcours



Recevable si :
Nature de l'expérience
en lien direct avec le
diplôme visé

Titulaire PSC1 ou AFPS

Vos ressources



Compléter

1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

Recevabilité

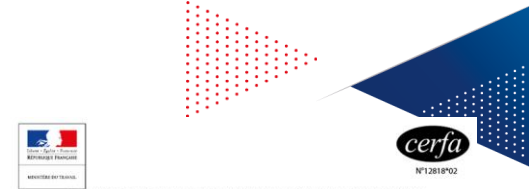
Le dossier de recevabilité :

- **formulaire de candidature** (selon les modalités fixées par le ministère du Travail)
- **les documents justifiant les activités du candidat et les attestations des formations suivies antérieurement**

À noter qu'on ne peut candidater à une VAE **qu'une seule fois par année civile** pour le même diplôme.

L'IR2F a deux mois pour se prononcer sur **la recevabilité** de votre **partie 1 complète**.

La recevabilité est valable à vie.



DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Code de Nomenclature art. R212-5 à R212-11
LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE.
Vous y trouverez les définitions des informations demandées, les listes de codes nécessaires pour renseigner les rubriques, le liste des pièces justificatives à joindre au présent formulaire pour appuyer un dossier complet.
DATEZ ET SIGNEZ LA DECLARATION SUR L'HONNEUR (RUBRIQUE 6)
soit si l'autorité responsable de la certification vous propose une téléprocédure.

RUBRIQUE 1 : Nature de la demande
Tère demande : Renouvellement Prolongation

RUBRIQUE 2 : Certification professionnelle que vous souhaitez obtenir
Nature, intitulé complet et niveau de la certification :
Autorité responsable de la certification :

RUBRIQUE 3 : Etat civil/Situation du candidat
Nom de naissance :
(C'est le nom qui figure sur votre acte de naissance.)
Nom (usage) (V, Y et H) :
Prénoms :
Date de naissance : Sexe : Féminin Masculin Commune de naissance :
Département ou collectivité outre-mer de naissance : ou Pays de naissance :
Nationalité : Française Rattachement de l'UE, EEE Autre
Adresse :



**NOTICE EXPLICATIVE
DEMANDE DE RECEVABILITE
A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)**

A LIRE AVANT DE COMPLÉTER LE FORMULAIRE CERFA

A qui s'adresse la VAE ?
Toute personne, quelle que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui possède d'un ancien 1^{er} d'expérience en regard direct avec la certification visée, peut présenter à l'avis valide les acquis de son expérience en vue d'obtenir son certification professionnelle.



Comment connaître les certifications accessibles par la VAE ?
Avant de compléter votre demande, vous devez avoir identifié la certification professionnelle que vous souhaitez obtenir par la VAE, et l'autorité responsable de cette certification. Les certifications accessibles par la VAE sont les diplômes ou titres à



14/11/2024

Comment se déroule un parcours VAE ?

1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

Candidater

Envoyer un mail à l'IR2F :
aschwartz@lfpl.fff.fr

Accompagner - Rédiger

Choisir d'être accompagné par un architecte-
accompagnateur dans la rédaction de la partie 2

Présenter

Entretien devant un jury dans un délai
de 3 mois après dépôt de la partie 2

Compléter

Remplir le dossier de la partie 1 :
Dossier de recevabilité

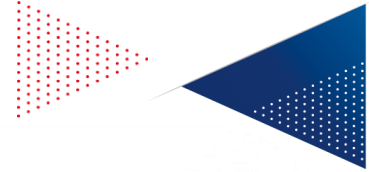
Déposer

Renvoyer à l'IR2F la partie 2 :
Dossier de validation

Valider

OUI ?
NON ?
Bloc ?

Accompagner



1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

Habilitation obligatoire des accompagnateurs VAE (cahier des charges fixant un niveau de qualité et de prestation minimal)

Possibilité d'un accompagnement (facultatif et payant)

L'accompagnement augmente de 27% les chances des candidats d'aller jusqu'au passage devant le jury

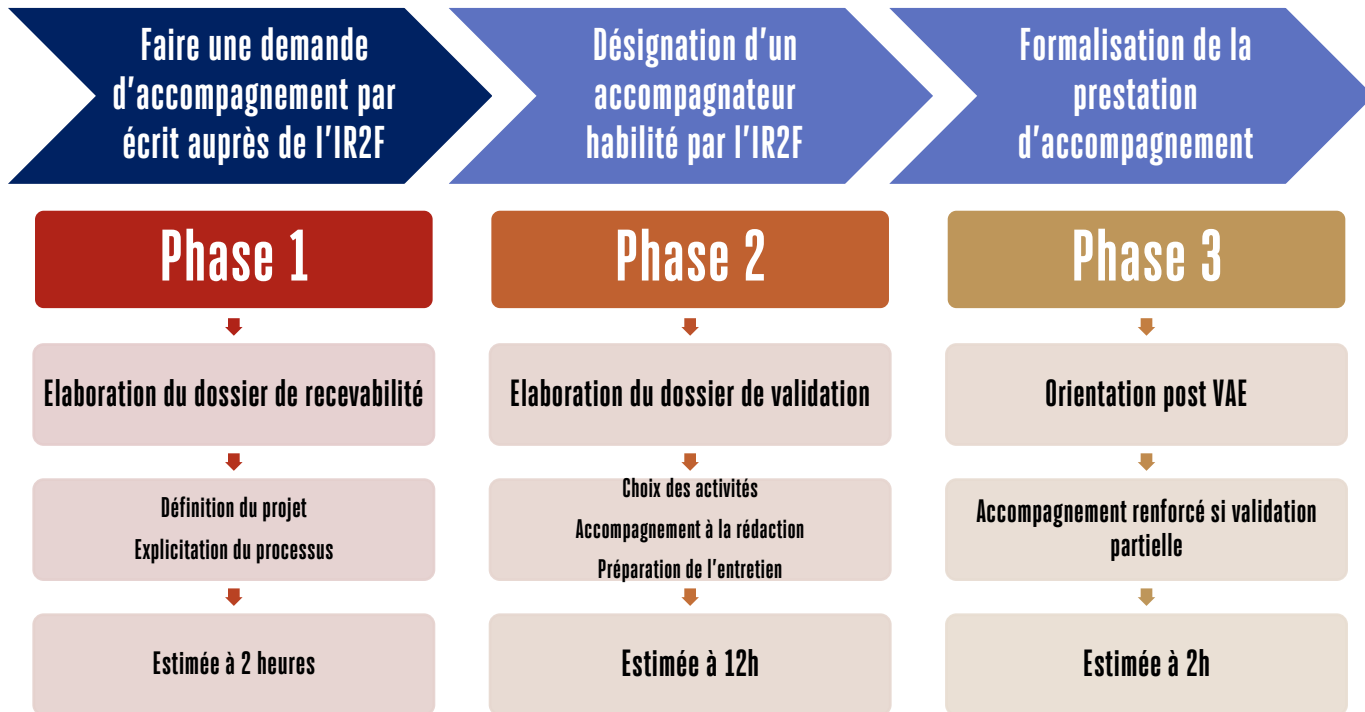


Accompagner

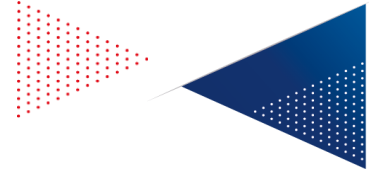


Le dispositif

1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

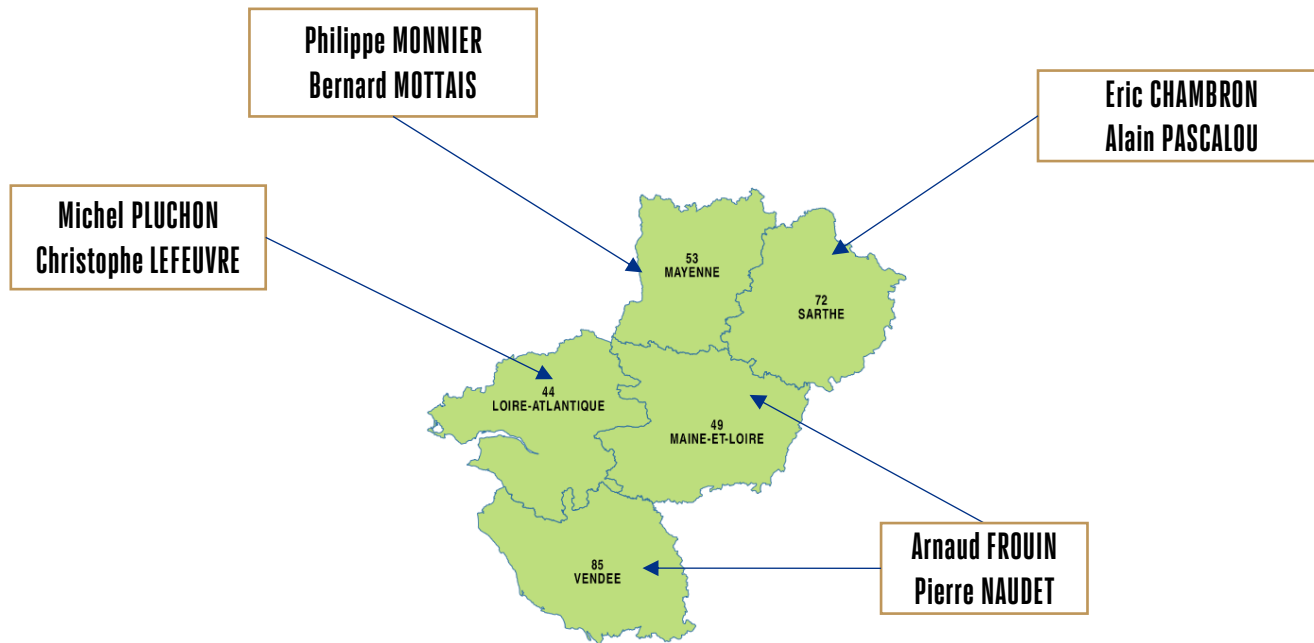


Accompagner



Le réseau d'accompagnateur

1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses



Accompagner

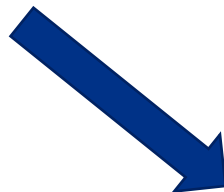
Vous avez un projet d'accompagnement



1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

Projet d'accompagnement complémentaire :

- un RDV/bilan qui permettra de se mettre en mode perspectives :
J'y vais ou je n'y vais pas
- Quelles sont mes chances de réussite (partielle ou totale) au regard du cadre VAE et de mon vécu.
- Si j'y vais quelles ressources dois-je mobiliser ?
- Y-a-t-il une voie pour valider une partie et me former sur une autre qui a peu de probabilité d'être validée ?



Contactez Willy Lacoste à wlacoste@lfol.fff.fr pour convenir d'un rendez-vous ou visio

A l'issue de ce rdv bilan de vécu/dispositif VAE, les candidats devront plus « classiquement » déposer un dossier de recevabilité partie 1 puis réunion partie 2, choisir (ou non) l'accompagnement....

Comment se déroule un parcours VAE ?

1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

Candidater

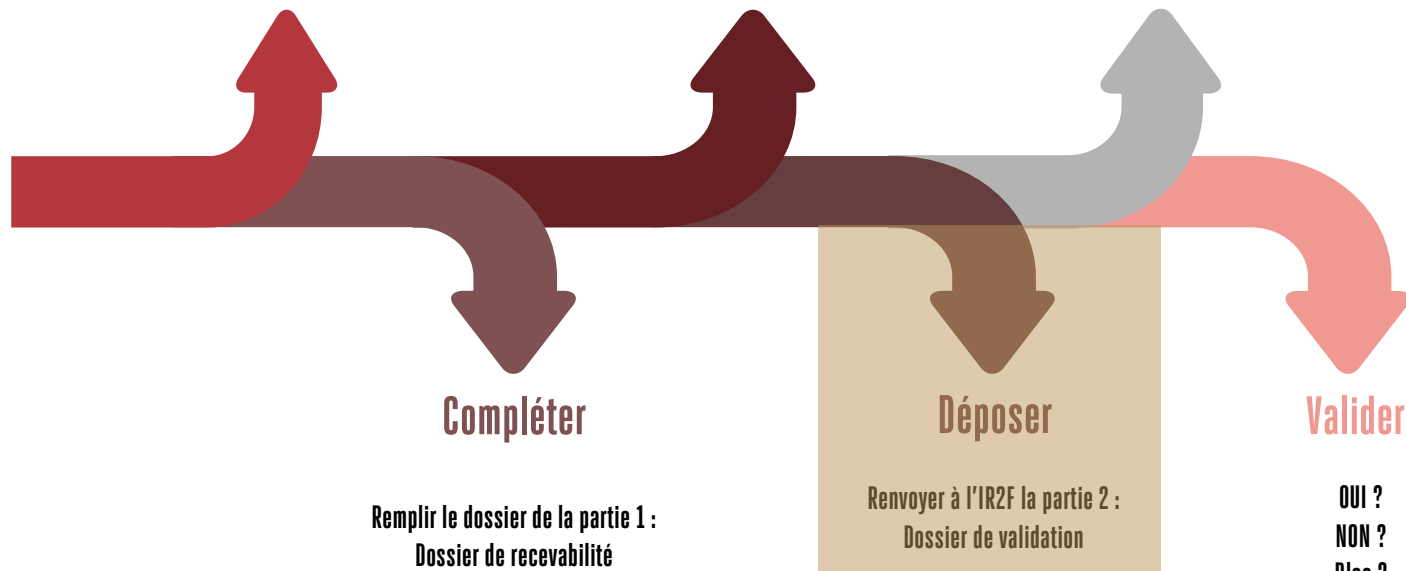
Envoyer un mail à l'IR2F :
aschwartz@lfpl.fff.fr

Accompagner - Rédiger

Choisir d'être accompagné par un architecte-
accompagnateur dans la rédaction de la partie 2

Présenter

Entretien devant un jury dans un délai
de 3 mois après dépôt de la partie 2



Déposer

Le dossier de validation

NOM : _____

PRENOM : _____

DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

PARTIE 2

BMF, BEF, BEFF, BEFP

DIPLOME DEMANDE : _____

Partie réservée à l'administration (ne pas remplir)

Dossier reçu le : / /

Date du jury : / /

Informations complémentaires sur le suivi du dossier :

Chaque ligne correspond à une adresse e-mail de la personne concernée.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

PREAMBULE

DEMARCHE

NOTICE EXPLICATIVE

LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE

AIDE A LA REDACTION

VOTRE IDENTITE

VOS MOTIVATIONS

L'ENTRÉTEIN

DECLARATION SUR L'HONNEUR

ANNEXE 1 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BMF

ANNEXE 2 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEF

ANNEXE 3 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEFF

ANNEXE 3 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEFP

ADRESSES UTILISES

PREAMBULE

Ce dossier de validation doit permettre au jury d'évaluer vos connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises au cours de votre expérience. Il a été conçu pour le Brevet de Moniteur de Football (BMF), le Brevet d'entraîneur de Football (BEF), le Brevet d'entraîneur formateur de Football (BEFF) et le Brevet d'entraîneur professionnel de Football (BEFP). Pour vous aider dans la constitution de ce dossier, il est nécessaire de lire attentivement les conseils et les recommandations qui figurent dans les pages suivantes et consulter les référentiels du diplôme visé en annexe. Toutes les informations demandées dans ce dossier sont nécessaires au travail d'évaluation du jury.

Le dossier est à retourner à l'FFP pour les demandes BEFF et BEFP. Les dossiers concernant les BMF et BEF sont à adresser à votre IR2P de résidence (voir coordonnées en annexe).

DEMARCHE

- Bien préciser son projet professionnel.
- Identifier dans son expérience les activités qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé.
- Analyser les expériences et démontrer qu'elles sont sources de compétences professionnelles en lien avec celles décrites dans le référentiel précité.
- Rédiger par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électorales, de sportif de haut niveau.

NOTICE AUX CANDIDATS

LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE

1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

Bien préciser **son projet professionnel**

Répertorier dans son expérience les **activités** qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé

Analyser les expériences et démontrer qu'elles sont sources de **compétences professionnelles** en lien avec celles décrites dans le référentiel précité

Rédiger par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électorales, de sportif de haut niveau



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



ETAPE 2 : DESCRIPTION ET ANALYSE

p. 15 du dossier

Cette deuxième étape constitue la partie la plus importante du dossier VAE. Elle doit permettre au jury d'évaluer si le candidat a bien acquis au travers de son expérience les compétences du diplôme visé.

Vous devez remplir, pour chaque fonction du diplôme visé, une fiche par activité comportant la description puis l'analyse détaillée des compétences associées aux actions et tâches réalisées.

Exemple pour le BEF : 3 fonctions (3UC - 2 activités par fonction à répertorier soit **6 fiches à formaliser**).

Recommandations :

Le jury a besoin de matière pour repérer vos acquis. Votre écrit ne peut donc pas se limiter à une ou deux pages par action choisie.

1. Description :

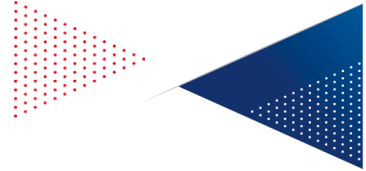
Dans le cadre réservé, le candidat décrit ses activités en étant complet et précis :

- Situez vos actions dans leur contexte (votre cadre institutionnel, votre position hiérarchique, la date, le lieu...) et définissez votre fonction exacte, le type de responsabilité exercée ;
- Insistez sur votre rôle et votre implication personnelle (utilisez le « je » qui permet de mieux vous évaluer en action) ;
- Précisez les objectifs que vous poursuivez à travers cette action et dites pourquoi et comment vous vous êtes efforcés à partir de quels constats de qualité



14/11/2024

Déposer



1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

Etape 1 : répertorier les activités

Les fonctions

Les activités

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'ÉVALUATION	CRITERES D'ÉVALUATION
BLOC 3 - ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES EN COMPÉTITION, EN SÉCURITÉ, EN FONCTION DES PUBLICS VISÉS : U6 A U13, U14 A U19 OU SENIORS			
Gestion des compétitions	Accomplir des formalités administratives et réglementaires liées à l'engagement et la gestion en compétition des équipes du club, en utilisant l'outil de gestion FFF, pour assurer la bonne tenue des événements	Dans le cadre de son rapport de stage, le candidat présente au jury d'évaluation une analyse de sa démarche d'accompagnement d'une équipe en compétition.	Le candidat mène à bien les démarches administratives et réglementaires nécessaires à l'engagement en compétition de l'équipe encadrée. Il vérifie les demandes d'autorisation réalisées auprès des autorités compétentes, en lien avec l'outil de gestion fédéral. Il s'assure de la disponibilité des équipements et des matériels nécessaires à la compétition. Il vérifie que les mesures de sécurité sont mises en place et adaptées à la pratique sportive et à l'évènement.
	Sensibiliser les joueurs et leur entourage, en rappelant les règles de sécurité, d'éthique sportive et de citoyenneté à respecter, en vue de favoriser un climat propice à la rencontre	Cette présentation par le candidat est suivie d'un échange avec le jury sous forme de question / réponses.	Le candidat illustre ses actions, sur le terrain et en-dehors du terrain, pour : Partager avec les joueurs et leur entourage, les principes et les valeurs du football : plaisir, respect, engagement, tolérance, solidarité. Favoriser le respect des devoirs de courtoisie et de réserve nécessaires pour préserver l'intégrité morale et physique de chacun. Sensibiliser les joueurs et leur entourage contre les risques liés au bizutage, au harcèlement, à toute forme de violence. Transmettre un discours de prévention actif contre les risques de dopage, de fraude lors de la compétition.
Encadrement pédagogique des compétitions	Encadrer une équipe lors des compétitions organisées par la FFF (plateaux, challenges et/ou critères, tournois ou championnats amateurs), en lui apportant un soutien adapté, afin d'installer un climat favorable au déroulement des rencontres, sur le terrain et en dehors du terrain		Le candidat assure la préparation et la participation des joueurs à la compétition, dans une démarche éducative et sportive. Pour cela, il explique comment : Il définit et attribue des rôles aux joueurs au sein de l'équipe. Il encourage les joueurs et les conseille. Il veille au respect des règles du jeu et de la décision arbitrale. Il rappelle les règles sanitaires et de sécurité en vigueur.

Pour décrire votre expérience, vous référez aux activités et étudiez le référentiel du diplôme visé.

Ce référentiel définit le métier concerné, indique les compétences attendues et évaluées par le jury.

Les compétences

Les actions

Déposer

Etape 2 : Décrire les expériences

Permet au jury d'évaluer les compétences acquises :

- **Situez** vos actions
- **Insistez** sur votre rôle et votre implication personnelle (**utilisez le « je »**)
- **Précisez les objectifs** que vous poursuivez à travers cette action et dites **pourquoi et comment** vous avez fixé ces objectifs
- La description seule ne suffit pas. Vous devez donc décrire **et analyser** vos pratiques.

1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

Partie 2

Etape 2 : Décrire et analyser

Toutes les activités par fonction (bloc du référentiel d'activités)

Toutes les compétences de l'activité

Déposer

Etape 2 : analyser les expériences

1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

Permet au jury d'évaluer les **compétences acquises** :

- **Mesurez** les écarts entre ce qui était prévu et ce qu'il s'est réellement passé
- **Précisez** quels sont vos outils d'évaluation.
 - **Argumentez vos choix** en indiquant comment vous les avez utilisés et ce qu'ils vous ont permis de repérer et de proposer comme **remédiations**

Partie 2

Etape 2 : Décrire et analyser

Toutes les activités par
fonction (bloc du
référentiel d'activités)

Toutes les compétences
de l'activité

L'entraîneur, praticien réflexif, peut donc s'interroger sur :

- | | | |
|---------------------------|-----------|-------------|
| 1. Pourquoi ? | → Avant | → Décrire |
| 2. Comment ? | → Pendant | → Prescrire |
| 3. Pour quels résultats ? | → Après | → Réfléchir |

Déposer

Etape 2 : analyser les actions et les tâches

1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

Descriptif

Etre le plus précis possible, détailler au maximum.

Instruction au sosie

Analyse

Les points positifs et les points à améliorer en fonction de l'objectif.

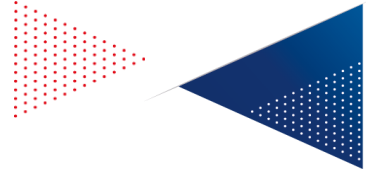
Points Positifs	Points à améliorer
Axes d'amélioration	

Remédiations

Ce que je garde	Pourquoi ?	
Ce que je jette	Pourquoi ?	
Ce que je modifie	Pourquoi ?	Comment ?



Déposer



1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

Etape 3 : Ecrire et formaliser

Ecrire - attention à la forme

- orthographe – syntaxe...
- 1^{ère} personne
- Verbes d'action
- Phrases courtes et texte aéré
- Annexes étayées
- Tableaux et schémas (légendes)
- ... citations

Formaliser - attention au sens

- Discriminer les différents blocs et ordonner
- Appropriation personnelle du dossier
- ...reflet d'une trajectoire personnelle et professionnelle



« Penser son expérience, c'est s'engager dans un processus formateur » Mézirow

Comment se déroule un parcours VAE ?

1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

Candidater

Envoyer un mail à l'IR2F :
aschwartz@lfpl.fff.fr

Accompagner - Rédiger

Choisir d'être accompagné par un architecte-
accompagnateur dans la rédaction de la partie 2

Présenter

Entretien devant un jury dans un délai
de 3 mois après dépôt de la partie 2

Compléter

Remplir le dossier de la partie 1 :
Dossier de recevabilité

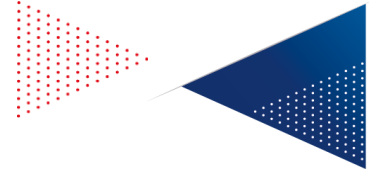
Déposer

Renvoyer à l'IR2F la partie 2 :
Dossier de validation

Valider

OUI ?
NON ?
Bloc ?

Présenter



La Certification

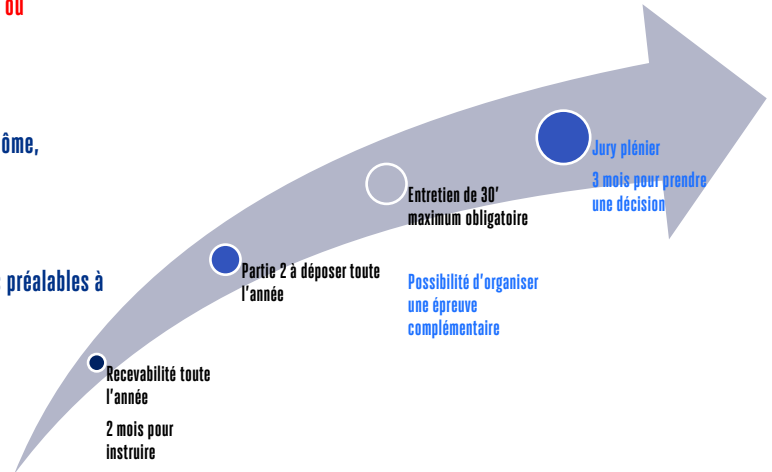
Le candidat est évalué sur la base **d'un dossier et d'un entretien**

- Lecture du dossier par 2 personnes minimum (formées à la lecture des dossiers VAE) désignées par le Président du jury

À la suite de l'entretien, le jury peut décider de **compléter** son information sur le parcours du candidat par **une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée**.

Le jury décide d'attribuer - ou non - la totalité - ou une partie - du diplôme, **désormais acquise à vie**

Le candidat qui obtient un bloc du diplôme est **dispensé** des exigences préalables à l'entrée en formation (pas dispensé de passer les tests)



1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

Présenter

L'entretien

Permet de compléter des points du dossier

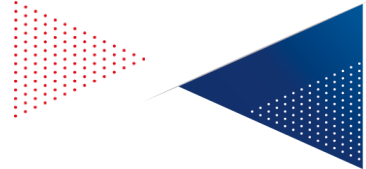
Ce n'est pas un oral de rattrapage

Les questions portent sur l'analyse écrite des activités –actions.

Dates !!!



Présenter



L'épreuve réelle ou reconstituée

1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

Doit permettre de **compléter**
l'information

La mise en situation est évaluée par **deux certificateurs**, désignés par le président du jury. Les examinateurs dressent un **rapport** d'évaluation à l'attention du jury mais ne participent pas à ses délibérations

Durée : 45 minutes maximum

- 30' de présentation
- 15' d'entretien

Comment se déroule un parcours VAE ?

1. Accueil/inclusion

2. C'est quoi la VAE ?

3. La procédure

4. Le financement

5. Questions diverses

Candidater

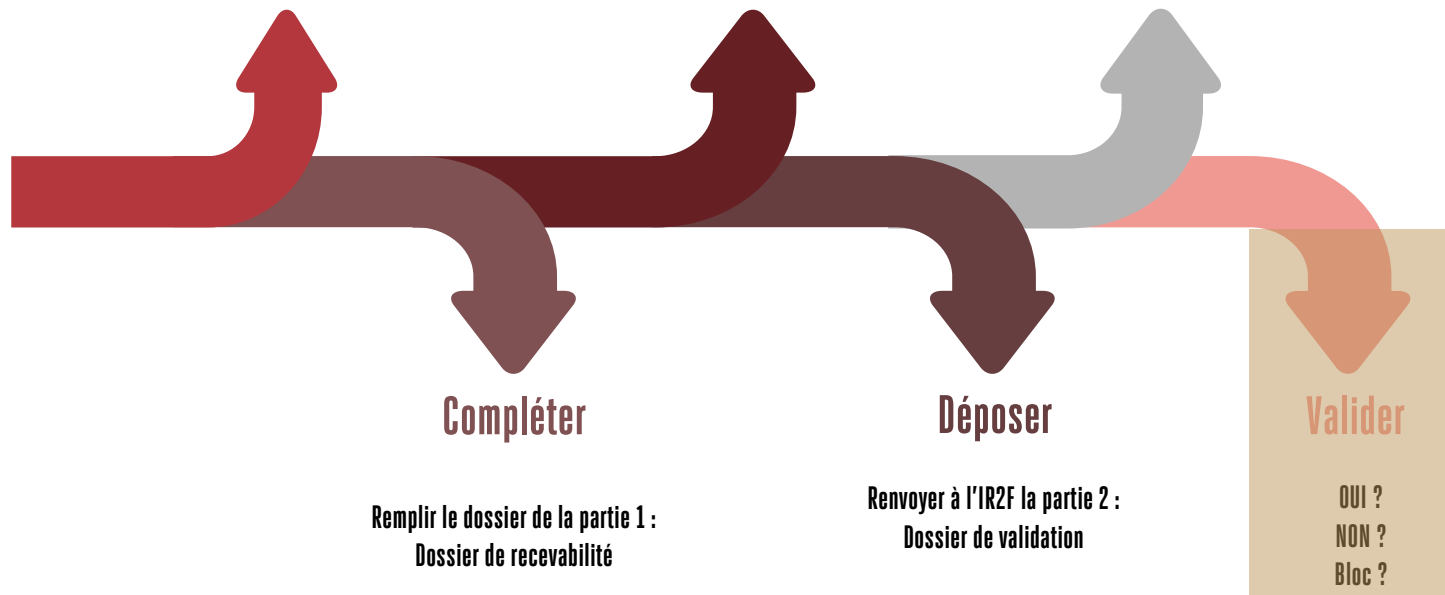
Envoyer un mail à l'IR2F :
aschwartz@lfpl.fff.fr

Accompagner - Rédiger

Choisir d'être accompagné par un architecte-
accompagnateur dans la rédaction de la partie 2

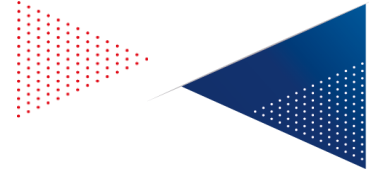
Présenter

Entretien devant un jury dans un délai
de 3 mois après dépôt de la partie 2



Valider

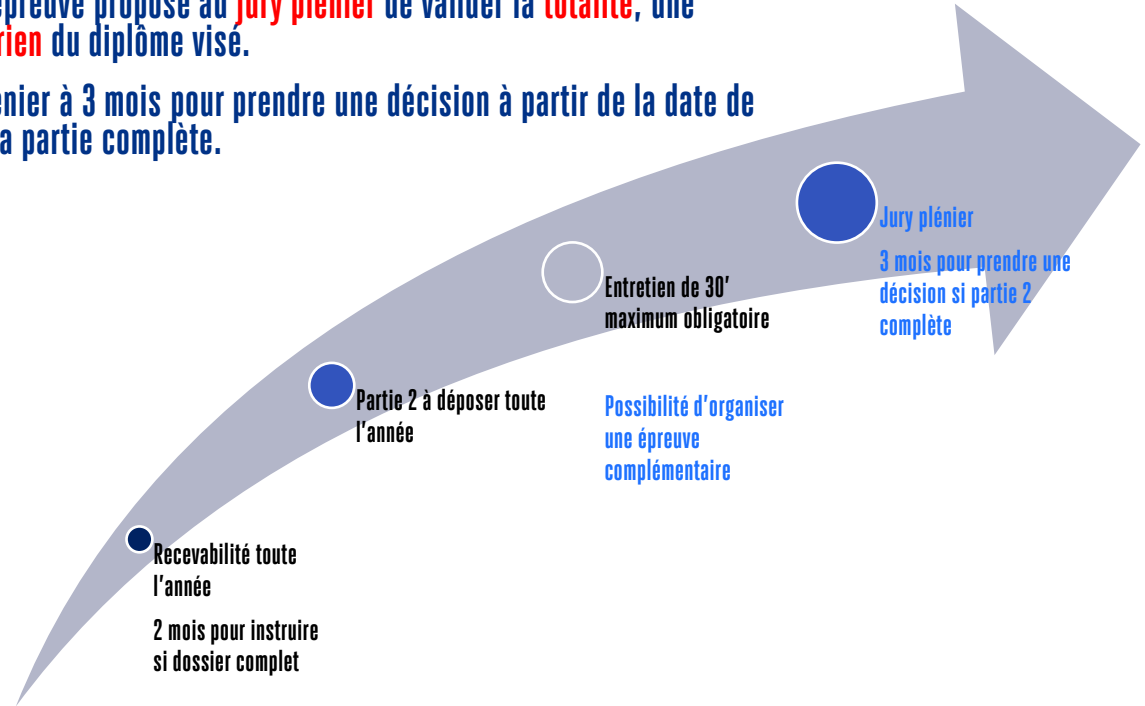
Le jury plénier



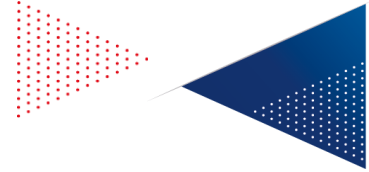
1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

Le jury d'épreuve propose au **jury plénier** de valider la **totalité**, une **partie** ou **rien** du diplôme visé.

Le jury plénier à 3 mois pour prendre une décision à partir de la date de dépôt de la partie complète.



Le financement



Demande VAE

1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

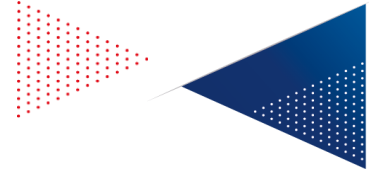
	BMF	BEF	BEFF	BEPF
Frais de dossier	100 €	100 €	100 €	100 €
Dossier de recevabilité	100 €	100 €	100 €	100 €
Dossier de validation	300 €	800 €	2 100 €	2 800 €
Coût total	De 200 à 500 €	De 200 à 1000 €	De 200 à 2300 €	De 200 à 3000 €

Aide au financement – Dossier FAFA formation:

150€ pour la partie 2 du BMF

300€ pour la partie 2 du BEF

Le financement



1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses

Accompagnement VAE

Phase 1	Forfait	60€
Phase 2	90€/h	1080€ pour 12h
Phase 3	Forfait	60€
Coût Total	16h	1200€

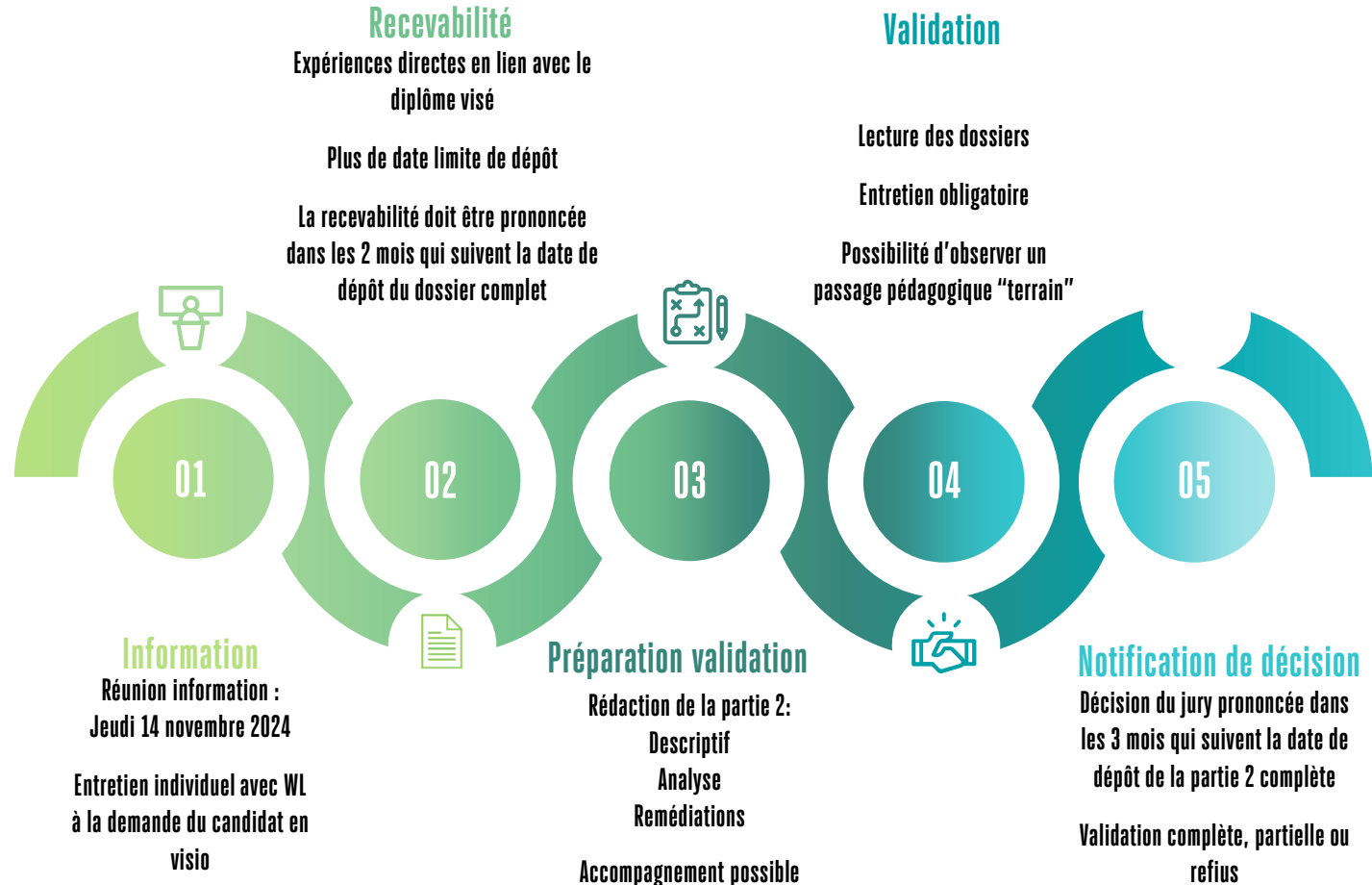
Aide au financement :

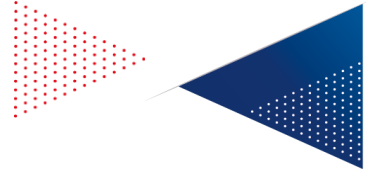
FAFA formation, C.F, ANJAS et Pôle emploi



Ce qu'il faut retenir

1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses





Infos utiles

1. Accueil/inclusion
2. C'est quoi la VAE ?
3. La procédure
4. Le financement
5. Questions diverses



Mail : wlacoste@lfpl.fff.fr

Tél : **06 76 41 00 42**

IR2F

Mel : aschwartz@lfpl.fff.fr

Tél : **02.40.80.98.03**



**Anne Sophie
SCHWARTZ**
Assistante Formation

En conclusion

L'EXPÉRIENCE, CE N'EST PAS CE QUI ARRIVE À QUELQU'UN, C'EST CE QUE QUELQU'UN FAIT AVEC CE QUI LUI ARRIVE.

Aldous Huxley

« Progresser, c'est se tromper, je me suis souvent trompé ».

W. Churchill

Le meilleur enseignant
dans la vie c'est
l'expérience il coûte
cher mais il explique
bien

Avec les erreurs
on apprend,
avec le temps
on comprend



14/11/2024